



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 mars 2006  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2006**

5-9 juin 2006

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Ordre du jour provisoire annoté, projet de calendrier et d'organisation des travaux et liste des documents

#### Table des matières

	<i>Page</i>
1. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale .....	3
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux .....	3
3. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme .....	3
4. Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme .....	3
5. Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF .....	3
6. Rapport sur les possibilités d'amélioration du processus d'approbation harmonisé des programmes de pays, établi en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population .....	4
7. Rapport sur la mise en œuvre de la programmation commune .....	4
8. Rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement .....	4
9. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral .....	4
10. Rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF .....	4
11. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF .....	5
12. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants .....	6



13. Violence liée aux enfants et aux adolescents en conflit avec la loi : rapport oral . . . . .	6
14. Étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants : rapport oral . . . . .	6
15. Rapports sur les visites sur le terrain . . . . .	7
16. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF . . . . .	7
17. Questions diverses . . . . .	7
18. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président . . . . .	7

## **Ordre du jour provisoire annoté**

- 1. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale**
- 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

[*Pour suite à donner – E/ICEF/2006/10*]

L'ordre du jour provisoire a été établi en consultation avec le Bureau. Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session avec toute modification qu'il jugera nécessaire.

- 3. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme**

[*Pour information – E/ICEF/2006/11*]

Dans son rapport annuel au Conseil d'administration sur les travaux de l'UNICEF, la Directrice générale fera état des progrès accomplis et des résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005.

- 4. Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme**

[*Pour suite à donner – E/ICEF/2006/17*]

Ces dernières années, le Conseil d'administration a entendu de nombreux exposés sur le rôle de l'UNICEF dans les périodes de transition suivant les conflits et les crises. La stratégie du Fonds en la matière, qui s'inscrit dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009, a été élaborée sur la base de ces échanges avec le Conseil et en consultation avec des partenaires très divers du domaine humanitaire. Il est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

- 5. Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF**

[*Pour suite à donner – E/ICEF/2006/AB/L.4*]

Dans sa décision 2003/9, le Conseil d'administration a approuvé à titre provisoire le principe de recouvrement des coûts de l'UNICEF. Il a aussi demandé à la Directrice générale de lui présenter, à sa seconde session ordinaire de 2005, aux fins d'examen de cet arrangement transitoire, un rapport sur l'expérience qu'elle aurait acquise en ce qui concerne le principe de recouvrement, notamment le recouvrement des coûts et les taux de recouvrement appliqués aux projets durant la période considérée, sur ses incidences sur les ressources ordinaires, ainsi que sur les efforts d'harmonisation, et de faire des propositions sur de nouvelles mesures visant à l'élimination de toute autre subvention, par prélèvement sur les ressources ordinaires, de dépenses d'appui pour les programmes financés au titre des autres

ressources. Comme des consultations devaient encore avoir lieu avec d'autres organismes des Nations Unies au sujet des efforts d'harmonisation, l'examen demandé à été reporté à la session annuelle de 2006.

Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2006/AB/L.5) peut être consulté pour information.

## **6. Rapport sur les possibilités d'amélioration du processus d'approbation harmonisé des programmes de pays, établi en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population**

*[Pour suite à donner – E/ICEF/2006/12]*

Ce rapport a été établi comme suite à la décision 2005/9, dans laquelle le Conseil d'administration a prié la Directrice générale de l'UNICEF de lui présenter à sa session annuelle de 2006 un rapport établi conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur des moyens qui permettraient d'améliorer et de rationaliser encore la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays de manière à réduire les délais dans lesquels ces programmes sont élaborés et approuvés et à mieux les synchroniser avec la durée du cycle des différents instruments de programmation nationaux, en ayant à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme.

## **7. Rapport sur la mise en œuvre de la programmation commune**

*[Pour information – E/ICEF/2006/13 et Add.1]*

Ce rapport a été établi comme suite à la décision 2005/3, dans laquelle le Conseil d'administration a prié la Directrice exécutive de lui présenter en vue de son examen à la session annuelle de 2006 un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la programmation commune telle qu'elle est exposée dans ladite décision et sur les directives pour la programmation commune, avec des données d'expérience et une analyse des ressources allouées aux trois possibilités de financement liées à la programmation commune, et sur les avantages qui en résultent en termes de développement ou de gains d'efficacité. Les secrétariats du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF ont élaboré ensemble un rapport sur la question; un additif porte sur les points concernant plus précisément l'UNICEF.

## **8. Rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement**

*[Pour suite à donner – E/ICEF/2006/14]*

Après que le Conseil d'administration eut examiné la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement à sa première session ordinaire de 2003, il a été décidé que la question serait abordée dans le rapport

annuel de la Directrice exécutive à partir de 2004 et qu'un rapport distinct serait présenté au Conseil à sa session de juin 2006.

## **9. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral**

Ce rapport oral fait suite à une présentation sur la question faite au Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2006.

## **10. Rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF**

*[Pour information – E/ICEF/2006/15]*

Ce rapport, établi comme suite à la décision 2004/9 du Conseil d'administration, porte sur la façon dont la fonction d'évaluation a évolué ces deux dernières années, et notamment sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail relatif à l'évaluation pour la période 2002-2005.

## **11. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **a) Projets de descriptif de programme de pays**

*[Pour suite à donner – E/ICEF/2006/P/L.2-E/ICEF/2006/P/L.26]*

À cette session, le Conseil d'administration sera saisi de 25 projets de descriptif de programme de pays, dont 15 portant sur un cycle complet, qui lui sont présentés pour qu'il les étudie, fasse des observations, et approuve le montant global des ressources ordinaires et des autres ressources à inscrire au budget-programme. Les versions électroniques de ces projets, qui seront affichées sur le site Internet de l'UNICEF, comprendront le cas échéant un lien renvoyant aux matrices de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Compte tenu des observations faites à la session, les projets de descriptif seront révisés et affichés sur le site Internet de l'UNICEF en octobre 2006, avec une matrice récapitulant les résultats attendus. Ils seront soumis au Conseil, pour adoption selon la procédure d'approbation tacite, à la première session ordinaire de 2007, sauf si cinq membres au moins informent le secrétariat par écrit, dans les six semaines suivant l'affichage d'un descriptif, qu'ils souhaitent que le Conseil d'administration examine le programme de pays considéré.

Les 15 projets de descriptif de programme complet se répartissent comme suit :

a) Trois concernent l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe : Éthiopie, Mozambique et Zimbabwe (E/ICEF/2006/P/L.2, E/ICEF/2006/P/L.4 et E/ICEF/2006/P/L.6);

b) Trois concernent l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale : Gabon, Guinée et Sao Tomé-et-Principe (E/ICEF/2006/P/L.8, E/ICEF/2006/P/L.9 et E/ICEF/2006/P/L.10);

c) Un concerne l'Asie de l'Est et le Pacifique : Thaïlande (E/ICEF/2006/P/L.12);

d) Un concerne l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants : République de Moldova (E/ICEF/2006/P/L.16);

e) Sept concernent le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Iraq, Maroc, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen (E/ICEF/2006/P/L.17, E/ICEF/2006/P/L.18, E/ICEF/2006/P/L.19, E/ICEF/2006/P/L.21, E/ICEF/2006/P/L.24, E/ICEF/2006/P/L.25 et E/ICEF/2006/P/L.26).

Plusieurs projets de descriptif de programme court seront également présentés au Conseil d'administration pour approbation. Les programmes courts ont pour objet ou bien de faire coïncider le cycle de l'UNICEF avec celui des autres organismes ou bien de faire la soudure en attendant la mise au point du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les programmes complets devraient être présentés au Conseil d'administration en 2007. À cette session, le Conseil examinera neuf descriptifs de programme court répartis comme suit :

a) Deux concernent l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe : Malawi et Rwanda (E/ICEF/2006/P/L.3 et E/ICEF/2006/P/L.5);

b) Deux concernent l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale : Guinée équatoriale et Togo (E/ICEF/2006/P/L.7 et E/ICEF/2006/P/L.11);

c) Trois concernent l'Asie du Sud : Bhoutan, Népal et Sri Lanka (E/ICEF/2006/P/L.13, E/ICEF/2006/P/L.14 et E/ICEF/2006/P/L.15);

d) Deux concernent le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord : Liban et Soudan (E/ICEF/2006/P/L.20 et E/ICEF/2006/P/L.23); en outre, il a été fait pour Oman une recommandation de financement uniquement au moyen des autres ressources (E/ICEF/2006/P/L.22).

Le Directeur de la Division des programmes fera une déclaration liminaire, après quoi les directeurs régionaux donneront un bref aperçu des activités menées dans leurs régions respectives, et présenteront brièvement les projets de descriptifs de programme de pays soumis à la session. Le Directeur régional pour l'Europe fera également état des activités menées par les comités nationaux pour l'UNICEF.

**b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires**

*[Pour suite à donner – E/ICEF/2006/P/L.27]*

Le Conseil d'administration est prié d'approuver des ressources ordinaires supplémentaires au titre de programmes de pays approuvés pour lesquels les fonds alloués ne suffisent pas à couvrir la période prévue du fait d'une révision des niveaux de planification des ressources ordinaires.

## **12. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants**

*[Pour suite à donner – E/ICEF/2006/L.16]*

Le prix Maurice Pate, créé à la mémoire du premier Directeur général de l'UNICEF, a été décerné pour la dernière fois en 2000. À la première session ordinaire de 2002 (décision 2002/5), le Conseil d'administration a approuvé des critères de sélection révisés, mais ceux-ci ont été difficiles à appliquer. Le secrétariat propose de nouveaux critères révisés afin que le prix puisse être attribué à nouveau en 2007, puis chaque année.

## **13. Violence liée aux enfants et aux adolescents en conflit avec la loi : rapport oral**

Ce rapport oral est présenté comme suite à la décision 2005/10, dans laquelle le Conseil d'administration a demandé que le secrétariat présente un rapport oral sur la violence liée aux enfants et aux adolescents en conflit avec la loi, y compris les activités des gangs, à la session annuelle de 2006.

## **14. Étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants : rapport oral**

Ce rapport oral a pour objet d'informer le Conseil d'administration des progrès de l'Étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants et de veiller à ce que les membres du Conseil participent pleinement au processus pendant la phase qui précédera la présentation de l'étude à l'Assemblée générale, en octobre.

## **15. Rapports sur les visites sur le terrain**

*[Pour information – E/ICEF/2006/CRP.8 et E/ICEF/2006/CRP.9]*

Les rapports relatifs à la visite du Président du Conseil d'administration en République centrafricaine et à la visite de membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial en Indonésie sont présentés pour examen. Les rapports des visites du Bureau en Inde et de membres du Conseil d'administration au Tchad seront présentés au Conseil à la deuxième session ordinaire, en septembre.

## **16. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF**

La tradition veut qu'à chaque session annuelle, le Président de l'Association mondiale du personnel fasse une déclaration devant le Conseil d'administration.

**17. Questions diverses**

Le Conseil examinera au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qu'il jugera appropriée.

**18. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président**

## Annexe

### Projet de calendrier et d'organisation des travaux pour la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration (5-9 juin 2006)\*

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
<b>Lundi 5 juin</b>		
Matin	Point 1	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
	Point 3	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme
Après-midi	Point 3 ( <i>suite</i> )	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme
	Point 4	Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme  Consultations informelles
<b>Mardi 6 juin</b>		
Matin	Point 5	Réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF
	Point 6	Rapport sur les possibilités d'amélioration du processus d'approbation harmonisé des programmes de pays
Après-midi	Point 7	Rapport sur la mise en œuvre de la programmation commune
	Point 8	Rapport d'activité sur la participation de l'UNICEF aux approches sectorielles du développement  Consultations informelles
<b>Mercredi 7 juin</b>		
Matin	Point 9	Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants : rapport oral
	Point 10	Rapport sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF
	Point 11	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF : a) Descriptifs de programme de pays – Afrique de l'Est et Afrique australe (5)

\* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et réaménagera le calendrier de ses travaux en conséquence.

<i>Date</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Après-midi	Point 11 ( <i>suite</i> )	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF : a) Descriptifs de programme de pays – Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (5) – Asie de l'Est et Pacifique (1) – Asie du Sud (3) Consultations informelles
<b>Jeudi 8 juin</b>		
Matin	Point 11 ( <i>suite</i> )	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF : a) Descriptifs de programme de pays – Europe orientale et centrale et Communauté d'États indépendants (1) – Moyen-Orient et Afrique du Nord (10) Déclaration du Directeur régional pour l'Europe b) Affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires
Après-midi	Point 12	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants
	Point 13	Violence liée aux enfants et aux adolescents en conflit avec la loi : rapport oral
	Point 14	Étude de l'ONU sur la violence à l'égard des enfants : rapport oral Consultations informelles
<b>Vendredi 9 juin</b>		
Matin	Point 15	Rapports sur les visites sur le terrain
	Point 16	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF
	Point 17	Questions diverses Décisions concernant les projets de décision restants
	Point 18	Déclarations finales
Après-midi		